



HOCHE
A V O C A T S

GUIDE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Édition 2023

Décrypter et maîtriser le contrôle fiscal

en 7 points clés



FURTHER TOGETHER

Propos **introductifs**

Sécurisez votre **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** en cas de contrôle

Ces dernières années, les contrôles fiscaux relatifs au CIR se sont nettement apaisés, mais ils restent toutefois très intenses et anxiogènes. Il est important d'anticiper les principaux motifs de redressement.

Dans le cadre du contrôle d'éligibilité de votre CIR, vous devrez répondre aux questions de l'administration fiscale ou d'un expert scientifique. Ceci nécessite de constituer une argumentation technique et scientifique pertinente quant à l'éligibilité des projets CIR retenus.

Différents contentieux ont persisté avec le temps et ont été clarifiés par la doctrine et/ou la jurisprudence. A ce titre, nous pouvons mentionner différents sujets, tels que l'éligibilité de l'intéressement et de la participation au titre des dépenses de personnel. Mais aussi la valorisation du personnel ayant un bac+2, sous réserve de respecter des conditions cumulatives liées à l'assimilation du personnel R&D.

Toutefois, des sujets de redressement restent constants :

- ① le pointage des temps au titre des dépenses de personnel ;
- ② l'éligibilité des projets ;
- ③ la valorisation des opérations dites « nécessaires à » concernant le poste de dépenses de la sous-traitance. Pour ce dernier, la tendance devrait changer puisqu'une décision jurisprudentielle est venue clarifier son éligibilité (Conseil d'Etat, 22 juillet 2020, N°428127. Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences).

Enfin, une nouvelle tendance se dessine au regard des chefs de rectifications, nous retrouvons comme sujet :

- la distinction de la sous-traitance de capacité et de spécialité (régie par le Guide MESR 2019) : cette tendance devrait tendre à disparaître car les juges n'ont pas retenu cette distinction dès lors que l'opération de sous-traitance est indispensable au projet de R&D (TA Montreuil 29 juin 2021 n°2000756, société Soft At Home) ;
- la justification des temps d'usage au titre des dotations aux amortissements.

Avec le Cabinet d'avocats **HOCHE**, nous avons voulu élaborer ce guide sur le contrôle fiscal du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) afin de vous aider à être prêt et serein, en cas de contrôle.

Nous vous souhaitons une excellente lecture,



Bruno COULMANCE
Directeur Innovation
AYMING



Maître Eric QUENTIN
Avocat Associé
HOCHE AVOCATS



Laila EL OUALI
Fiscaliste - Auteure de ce guide
AYMING

Rappels des différentes sources tout au long de ce guide :

- Rapport sur « l'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche », Cour des comptes du 11/09/2013
- Statistiques et chiffres annuels du CIR, parus en 2022 sur le CIR 2019 (semi-définitif), Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche (MESR)
- DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie

NB : dans un souci de clarification et d'approfondissement des connaissances en matière de contrôle fiscal portant sur le CIR, le présent guide s'inscrit dans la droite ligne des conclusions du rapport de la Cour des comptes, qui préconise d'améliorer la connaissance des contribuables sur les différentes procédures de contrôle fiscal, ainsi que sur l'étude et les résultats statistiques du MESR. Ce guide ne saurait se substituer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ou aux instructions fiscales applicables en la matière. Il ne saurait non plus se substituer à des recommandations ou à des conseils de nature fiscale, juridique ou sociale.

Sommaire

1

Les enjeux du contrôle fiscal du CIR

2

Les principaux motifs de rectification du CIR

3

Les différentes procédures de contrôle du CIR

4

Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR

5

Les procédures de contrôle en détail

6

Le rôle du comité consultatif dans la procédure fiscale

7

Les bonnes pratiques à adopter en amont du contrôle

Le Crédit d'Impôt Recherche en France

Clé de voûte de la Recherche et Développement (R&D)

18 634
DÉCLARANTS

7,124
MILLIARDS
DE CRÉANCES CIR

De manière concomitante, le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MESR a augmenté plus rapidement que le nombre de déclarants.

Le CIR est une source de financement clé pour les entreprises réalisant des projets de R&D ou d'innovation.

L'enjeu pour les entreprises est de
SÉCURISER LEUR DÉCLARATION
et notamment la sélection des projets et dépenses associées.

Les enjeux du contrôle fiscal du CIR

En juillet 2021, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a étudié l'impact économique du CIR. Elle a procédé à une analyse exhaustive des modalités de contrôle du CIR par l'administration fiscale et par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

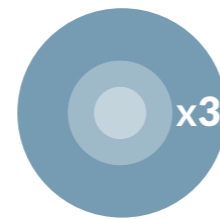
Les contrôles relatifs au crédit d'impôt recherche décroissent quelque peu. Notre benchmark révèle qu'entre les années 2019 et 2020 :

- le nombre de procédures de contrôle diminue de 36% ;
- le montant de CIR contrôlé diminue de 57%.

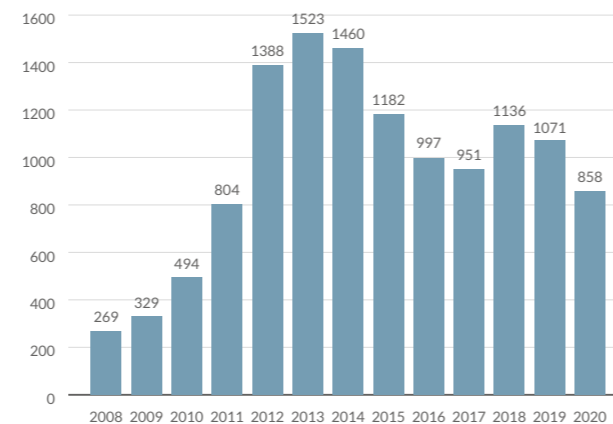
1

Le nombre de contrôles fiscaux du CIR faisant appel au MESR augmente plus vite que le nombre d'entreprises déclarantes.

Le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MESR a été **multiplié par plus de 3**. Le MESR estime être sollicité pour 25 à 33% des dossiers.



Nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MESR

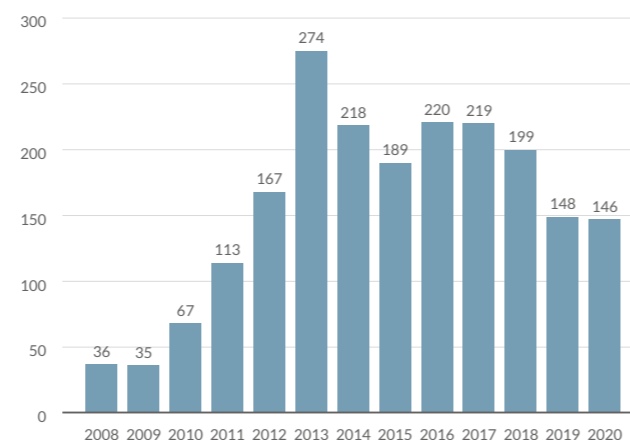


Nombres de contrôles avec rectification CIR
Source : Direction de la législation fiscale

2

La proportion des rectifications de CIR au cours des contrôles fiscaux diminue progressivement.

En effet leur nombre passe de 1136 (en 2018) à 858 (en 2020). Entre 2018 et 2020, les rectifications avec contrôle sur le CIR connaissent donc une **diminution de -24,5%**.



Montant des rectifications sur CIR
Source : Direction de la législation fiscale

3

Le montant des rectifications CIR tend à se stabiliser. Il représentait, en 2020, 146 millions d'euros, soit une légère **diminution de -26,6%** par rapport à 2018.

Cette diminution fait état d'une logique de convergence entre l'administration et les entreprises.

Les contrôles fiscaux relatifs au CIR s'apaisent

Au-delà des chiffres, le contrôle fiscal du CIR revêt différents enjeux pour l'entreprise :
de la connaissance des grandes étapes à celle des bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Pour rappel, en 2014, un protocole a été conclu entre la direction générale des finances publiques et la direction générale de la recherche et de l'innovation afin de fixer la **répartition des rôles entre l'administration fiscale et le MESR**. Entre autres, ce protocole a mis en place un quota de 600 dossiers pour les expertises à réaliser par an dans le cadre de dossiers de contrôle.

La Commission, dans son rapport de juillet dernier, nous apporte des éléments d'appréciation de la collaboration entre l'administration fiscale et le MESR.

Il apparaît que l'intervention du MESR apporte de la confusion auprès des contribuables. Le rapport fait état d'un « accompagnement controversé du ministère chargé de la recherche ». En effet les entreprises soulignent que « des doublons voire des incohérences entre les deux contrôles, notamment lorsque l'administration fiscale commence de manière autonome la vérification dans l'attente de l'avis de l'expert ministériel qui arrive plus tardivement ».

Le rapport pointe le fait que « le guide irait en effet au-delà de ce que prévoit la loi, sans toutefois être recouvert d'une valeur législative ». Cette instabilité s'accroît puisque les experts du MESR ont tendance à appliquer le guide dans sa dernière version comportant des exigences nouvelles inconnues des contribuables.

Le rapport conclut sur le fait que « **le guide du MESR pourrait à cet égard devenir une source d'insécurité juridique pour les entreprises** ».

Les principaux motifs de rectification du CIR

CIR

Les principaux motifs de rectification identifiés par la Cour des comptes sont au nombre de trois.



L'éligibilité des projets de R&D



Les dépenses de sous-traitance



La qualification des personnels éligibles



L'éligibilité des projets de R&D

Il est nécessaire de répondre à la définition des opérations éligibles issue du manuel de Frascati et d'apporter la preuve de la rupture avec l'état de l'art existant.

Les dépenses de sous-traitance

La prise en compte de ce type de dépenses est soumise à une double exigence. Le sous-traitant, s'il n'est pas un organisme public, doit bénéficier d'un agrément au titre du CIR et les travaux réalisés doivent être éligibles. Par ailleurs, les plafonnements en vigueur sur ces dépenses doivent être respectés.

La doctrine (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 §171) met dorénavant en avant les différentes relations contractuelles pouvant exister entre un donneur d'ordre et un prestataire éligible. Le donneur d'ordre devra porter une attention particulière à la contractualisation de ses contrats de sous-traitance pour que ces derniers respectent les conditions attendues par l'administration fiscale.



* Conditions rarement réalisées par les parties au contrat, souvent la collaboration démarre avant la signature du contrat (€) : en référence au vocabulaire de la commission européenne

La qualification des personnels éligibles

La doctrine administrative définit le périmètre des « chercheurs » mais aussi celui des personnes travaillant en « étroite collaboration avec les chercheurs » sans pour autant fixer des critères objectifs pour définir leur qualification.

Les différentes procédures de contrôle du CIR



3 types de contrôles

1 Le contrôle du MESR

Il a pour but de vérifier la réalité de l'affectation des dépenses à des projets de recherche et développement éligibles au CIR. Le MESR communique ses conclusions à l'administration fiscale pour qu'elle procède aux redressements, le cas échéant.

2 Le contrôle « sur pièces » de l'administration fiscale

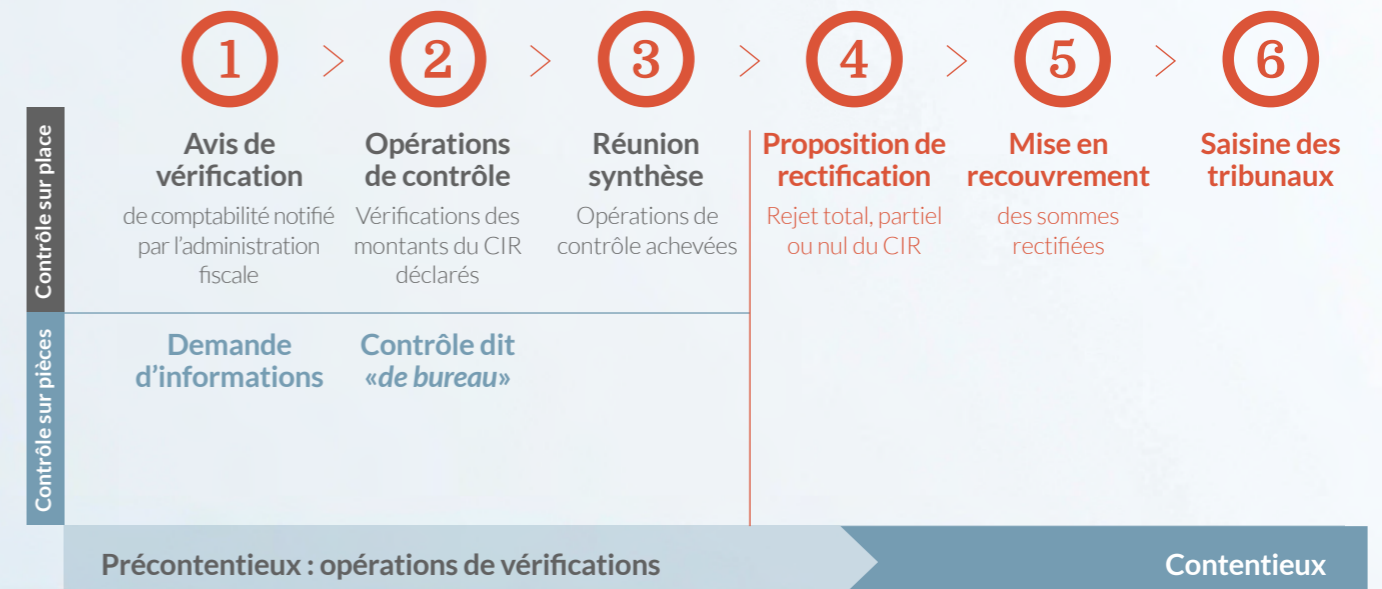
Il est effectué par les agents des services fiscaux à partir des déclarations déposées par les contribuables, dans le cadre d'une procédure écrite.

3 Le contrôle « sur place » ou vérification de comptabilité

Contrôle *a posteriori*, généralement appelé contrôle fiscal externe. Dans ce cas, un avis de vérification de comptabilité est adressé à l'entreprise lui indiquant que l'administration fiscale souhaite **intervenir sur place**, pour procéder à un contrôle des déclarations et de sa comptabilité sur une période donnée.

L'administration fiscale peut solliciter l'assistance d'experts du MESR dans les deux dernières procédures précitées. Elle peut faire appel à un expert de la DRRT (Délégation régionale à la recherche et à la technologie.)

Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR



Prescription du CIR

Pendant un **délai de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration 2069 A**, toute entreprise bénéficiant du CIR doit pouvoir justifier les dépenses valorisées et les projets de R&D retenus.

Au-delà de cette période triennale, l'administration fiscale ne sera plus en mesure d'exercer son pouvoir de contrôle, ni de rectifier le CIR : **le délai de reprise de l'administration est prescrit.**

Ce délai peut toutefois être étendu en fonction de la date de clôture de l'exercice et de la date de déclaration effective du CIR.

A titre d'exemple, l'entreprise qui clôture son exercice au 30/09 pourra déclarer ses dépenses de R&D engagées au cours de l'année 2019 jusqu'au 31/12/2023.

Quant à l'administration fiscale, la prescription de son délai de reprise interviendra le 31/12/2024 (en cas de déclaration en 2021).

Focus 2021

Pour obtenir le remboursement de la fraction du CIR, non imputée sur l'impôt sur les sociétés, le contribuable doit présenter à l'administration une demande expresse au **1^{er} janvier de la quatrième** année suivant celle à laquelle le CIR est généré (au sens du c) de l'article R.196-1 du livre des procédures fiscales – *rappel CAA Nantes, 15/04/2021, 19NT02627*).

Les procédures de contrôle en détail



PHASE 1 : DÉBAT ORAL ET CONTRADICTOIRE

PHASE 2 : PROCÉDURE ÉCRITE

Contrôle sur place

Contrôle sur pièces



PHASE UNIQUE : PROCÉDURE ÉCRITE

PHASE UNIQUE : PROCÉDURE ÉCRITE

Précontentieux : opérations de vérifications

Contentieux

Étape facultative

Validation du CIR si possible

(4) Direction régionale à la recherche et à la technologie

Le rôle du comité consultatif dans la procédure fiscale

La loi de finances pour 2016 a créé un comité consultatif spécifique au CIR dont le rôle principal est de **résoudre tout désaccord** persistant dans le cadre d'un contrôle « sur place » (ie vérification de comptabilité) entre les entreprises et l'administration fiscale relatif à l'éligibilité des travaux de R&D valorisés.

Toutefois, ce comité n'a qu'une **fonction consultative** : l'avis qu'il rend ne s'impose pas à l'administration fiscale. En moyenne, la durée pour obtenir un avis du comité est d'un an et demi, deux ans.

Un décret en date du 4 janvier 2021 est venu instaurer une obligation pour les contribuables de transmettre au service vérificateur, dans **un délai de 60 jours** à compter de la demande de saisine du comité, **un document de synthèse des contestations** devant être conforme au modèle établi par l'administration (*article R.60-1 B du LPF*). Le but est d'accélérer le traitement des dossiers par ce Comité.

Les bonnes pratiques à adopter en amont du contrôle fiscal du CIR

Afin d'appréhender sereinement chacune des étapes du contrôle fiscal du CIR, la mise en œuvre de bonnes pratiques s'impose dès le lancement des projets de R&D.

- 1 Réaliser des **états de l'art**, mentionnant des références bibliographiques, dès le lancement des projets R&D et Innovation.
- 2 **Hiérarchiser** les projets de R&D et Innovation selon leur potentiel d'éligibilité au dispositif du CIR et délimiter le périmètre d'activité R&D.
- 3 Adopter une **démarche rigoureuse** pour formaliser un dossier **justificatif pertinent*** en respectant les attentes des services fiscaux et des experts du MESR.
- 4 Être en mesure de **présenter l'entreprise et ses projets de façon inédite** au travers des difficultés et des échecs techniques rencontrés, contrairement aux présentations à vocation commerciale.
- 5 Mettre en place un **processus de gestion du CIR interne** à l'entreprise pour capitaliser sur les projets valorisés et garantir une traçabilité optimale des dépenses.
- 6 **Former les équipes** en vue d'anticiper les demandes des administrations au cours d'un contrôle fiscal.

* Points clés pour une justification scientifique pertinente :

Prouver

qu'il s'agit d'une démarche expérimentale nécessitant la levée d'incertitudes pour atteindre l'objectif.

Valider

que les incertitudes à lever correspondent à des lacunes de l'état de l'art.

Expliciter

l'apport de connaissances issues des travaux de R&D.

Ayming et le cabinet HOCHE vous accompagnent, techniquement et scientifiquement, de manière personnalisée à chaque étape de votre contrôle.

Pour anticiper le contrôle fiscal, Ayming vous propose une **prestation de « diagnostic de votre CIR »** afin d'identifier vos forces, faiblesses et axes d'améliorations :

- des pièces justificatives ;
- des projets de R&D valorisés ;
- des dépenses prises en compte ;
- de la base de calcul ;
- de votre process de gestion du CIR.

Selon la nature des rectifications et des dossiers, Ayming se fait accompagner par des avocats spécialisés, dont le cabinet HOCHE Avocats.



SUCCÈS CLIENT | Défense – Sécurité – Aéronautique

CIR : accompagnement au contrôle fiscal retour d'expérience d'Airbus DS

Ayming a vraiment été un support sur ce contrôle et nous avons pu travailler en confiance et nous appuyer sur leur travail pour répondre aux différentes sollicitations de l'inspecteur sur les sujets concernant le **crédit d'impôt recherche**. Ayming n'a pas hésité à prendre la main et a fait preuve d'initiative pour construire les argumentaires scientifiques. Nous avons également apprécié l'esprit «combatif» d'Ayming ne laissant pas tomber certains points malgré l'opposition de l'administration fiscale.

<https://www.ayming.fr/insights/succes-client/cir-contrrole-fiscal-airbus/>



Contrôle d'éligibilité du CIR

un accompagnement personnalisé en 4 étapes

Dès la notification de votre contrôle d'éligibilité CIR, **nous vous accompagnons avec des avocats indépendants et spécialisés** à toutes les étapes.

1 Diagnostic de votre dossier

Un diagnostic des forces et faiblesses de votre dossier CIR est réalisé. Le cas échéant, votre documentation technique et scientifique est complétée au regard des attentes des administrations notamment par :

- la production d'un **état de l'art** de votre domaine de recherche intégrant des références bibliographiques ;
- l'enrichissement de votre **documentation scientifique et technique** ;
- le **positionnement de vos projets sur l'échelle TRL** (Technology Readiness Level) employée pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie. Cette échelle permet de justifier le recours au CIR ;
- l'élaboration d'une **présentation de votre entreprise et de ses projets** au travers des difficultés et des échecs techniques rencontrés.

2 Coaching de votre équipe de R&D

Un contrôle d'éligibilité est toujours un moment stressant pour les équipes. Nous vous aidons à vous préparer en amont de chaque échange avec l'administration fiscale et le MESR.

Nous vous accompagnons pour que **l'ensemble des contributeurs CIR de la société monte en compétences** afin de pouvoir répondre sereinement aux exigences des organes de contrôle.

3 Accompagnement scientifique et technique

Nous vous accompagnons lors de vos échanges avec l'administration fiscale et les représentants du MESR sur les aspects scientifiques et techniques de votre dossier pour prouver la cohérence du choix des activités de R&D valorisées dans votre CIR.

Nous veillons à ce que les équipes scientifiques s'approprient pleinement les enjeux justificatifs du CIR pour **répondre aux attentes des administrations de contrôle**.

4 Clarification de votre dossier

Nous nous appuyons sur nos bases de données sur l'état de l'art, sur des analyses d'experts scientifiques académiques en rapport avec vos activités ainsi que **sur des préconisations d'avocats indépendants et spécialisés** pour clarifier toute interrogation sur votre dossier.

Notre objectif commun : sécuriser votre CIR avant la proposition de rectification grâce à la mise en œuvre des meilleures pratiques.

Un accompagnement à chaque étape du contrôle

ÉTAPES	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4	ÉTAPE 5	ÉTAPE 6
ACCOMPAGNEMENT D'AYMING	<p>Déclenchement</p> <p>Diagnostic du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'état du dossier par rapport aux attentes à date des administrations. • Présentation des étapes du contrôle aux personnes concernées. • Définition d'un plan d'actions. • Coaching du personnel pour mettre en œuvre toutes les bonnes pratiques de communication avec les agents vérificateurs. 	<p>Validation scientifique du dossier**</p> <p>Diagnostic de la pertinence scientifique des projets de R&D et d'Innovation présentés dans le dossier technique justificatif au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du projet. • Etat de l'art et références bibliographiques. • Incertitudes et verrous scientifiques. • Travaux R&D et Innovation réalisés, démarche expérimentale mise en œuvre. • Indicateurs de R&D et Innovation. • Acquisition de connaissances. <p>A l'issue de cette étape, Ayming pourra proposer la mise en œuvre, par ses soins, de tout axe d'amélioration étayant la cohérence de la documentation scientifique justifiant des activités et dépenses de R&D et d'Innovation.</p>	<p>Déroulement du contrôle avec débat oral et contradictoire</p> <p>Déploiement du plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans vos échanges avec les administrations. • Validation par vos soins des éléments de réponse scientifique aux questions des administrations. • Sur demande, nos consultants, experts scientifiques, vous accompagnent lors des réunions avec les administrations pour vous apporter un support technique et scientifique. • Suivi, reporting et actions correctives si nécessaires. 	<p>Rectification du CIR</p> <p>Accompagnement technique et scientifique à la rédaction des éléments de réponse aux demandes de l'administration. Dès lors qu'une expertise juridique s'impose, il est fait appel à un cabinet d'avocats indépendants et spécialisés choisi conjointement avec le client.</p>	<p>Recours hiérarchiques</p> <p>Accompagnement à la préparation des rendez-vous Coaching spécifique des personnels concernés pour préparer les rendez-vous avec l'administration.</p>	<p>Contentieux</p> <p>Introduction éventuelle d'un recours contentieux par un cabinet indépendant d'avocats spécialisés qui procèdera à un diagnostic des forces, faiblesses et enjeux liés aux chefs de redressement. Ayming vous accompagnera techniquement et scientifiquement dans le cadre des recours contentieux initiés et pris en charge par un cabinet indépendant d'avocats spécialisés choisi conjointement.</p>

Dès lors qu'une expertise juridique, judiciaire et/ou technique et scientifique est requise, il est fait appel à tout cabinet d'avocats ou d'experts scientifiques indépendants, choisi en accord avec ses clients.

** Dans le cas où il sera confié à Ayming le calcul du CIR et sa justification, le contenu de cette étape aura été réalisé lors des audits d'éligibilité et de la rédaction du dossier technique.

Ayming s'appuie sur plus de 30 années d'expérience pour vous accompagner. **Seul 0,5% des montants de CIR déclarés** par nos clients a subi un redressement fiscal au cours des 5 dernières années.

Pour vous accompagner, nos experts s'appuient sur une **cartographie interne de plus de 3000 contrôles d'éligibilité**, un réseau d'intervenants extérieurs : avocats spécialisés et indépendants, experts scientifiques et une connaissance pointue du fonctionnement et des attentes de l'administration fiscale et du MESR.

Contrôle du CIR : nos résultats



1,1 milliard d'euros CIR contrôlés (36% du total déclaré)

Seul moins de 0,5% du CIR déclaré a fait objet d'une remise en cause à l'issue du contrôle fiscal
VOTRE CIR SÉCURISÉ À 99,5%

Contrôle du CIR : nos chiffres clés

1 800
Déclarations de CIR (par an)

10 000
Projets argumentés et documentés techniquement et scientifiquement (par an)

0,5%
Moins de 0,5% de CIR redressés

7 Mds€
D'assiettes de dépenses CIR/ CII valorisées depuis 5 ans



ayming

www.ayming.fr



Nous sommes à vos côtés pour travailler sur toutes les dimensions de l'innovation



ayming

HOCHE
A V O C A T S

- Générez de la valeur plus vite et durablement
- Évaluez la gestion de votre CIR pour améliorer sa performance
- Trouvez les meilleures opportunités de projet et de collaboration



Découvrez-en plus sur www.ayming.fr



Classement 2020 par Décideurs magazine des meilleurs cabinets d'avocats en France : Hoche Avocats est distingué en « fiscalité de la recherche et de l'innovation – CIR et IP Box » comme incontournable.

Découvrez-en plus sur www.hoche-avocats.com

FURTHER TOGETHER

Ce document est la propriété exclusive d'Ayming et n'a pas de valeur contractuelle.